



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 10 avril 2024 à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le **28 mars 2024** s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2024FG10042411

PRESENTS : BARRERE Jean Louis - BORDELANNE Dominique - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - LAGOUEYTE Clément - LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MERLIN Laurence - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SOLER Catherine - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis- YARZABAL Isabelle

ABSENTS : SEYS Coralie

POUVOIRS : MOUHEL Philippe pour SEYS Coralie.

Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 18 Pouvoirs : 1

Objet : Délibération rectificative- Vente d'un terrain communal à la société TDF

Considérant le projet de la société TDF qui a pour objet la construction d'un pylône d'antenne-relais de téléphonie mobile dans le but d'accueillir des opérateurs de téléphonie mobile ;

Considérant la volonté de la société TDF d'acquérir un terrain sur la commune de CASTETS,

Considérant la proposition de la Commune de CASTETS de vendre à la société TDF le terrain communal cadastré section AR 106 situé au lieu-dit Salier et Pitton à CASTETS d'une superficie de 160 m² moyennant le montant HT de 15 000 euros et la constitution de servitudes sur la parcelle désormais cadastrée section AR numéros 107, restant propriété de la commune (fonds servant)

Considérant la réalisation de ce projet qui nécessite l'obtention de plusieurs autorisations réglementaires et notamment une autorisation de défrichement sur une surface de 1466m². S'agissant d'une propriété communale, la demande d'autorisation de défrichement doit être précédée d'une délibération du Conseil Municipal approuvant la demande de défrichement et autorisant la société TDF à déposer la demande d'autorisation auprès de Madame la Préfète

Considérant l'avis des Domaines ;

Après délibérations, Le Conseil Municipal, **décide par 19 voix pour**, de valider :

- La vente de la parcelle cadastrée section AR 106 située au lieu-dit Salier et Pitton à CASTETS, d'une superficie de 160 m², au profit de la société TDF pour un montant HT de 15 000 € ;
- La constitution de servitudes sur la parcelle cadastrée AR 107 ;
- L'autorisation donnée à la société TDF pour effectuer la demande de défrichement sur une surface de 1466m²

La TVA sera calculée en sus au régime de droit applicable,

Les frais accessoires à la vente (frais de notaire, frais d'enregistrement, frais de géomètre...) viendront en sus du prix indiqué et resteront à la charge des acquéreurs.

M. le Maire ou M. Le 1^{er} Adjoint au Maire en cas d'adoption sont autorisés à signer l'acte de vente qui sera dressé en l'office notarial PETGES, notaires à CASTETS, ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération, notamment la signature de la convention de servitudes sur la parcelle AR 107

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Philippe MOUHEL